Nations Unies $S_{PV.8492}$



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8492° séance Mercredi 27 mars 2019, à 9 h 30 New York

Président: M. Delattre (France)

Allemagne M. Heusgen

Côte d'IvoireM. IpoÉtats-Unis d'AmériqueM. CohenFédération de RussieM. Polyanskiy

Guinée équatoriale M. Esono Mbengono

IndonésieM. SyihabKoweïtM. AlotaibiPérouM. DuclosPologneMme WroneckaRépublique dominicaineM. Trullols Yabra

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Hickey

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Sahel (21 au 25 mars2019)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)









La séance est ouverte à 9 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Sahel (21 au 25 mars 2019)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés présentés par les représentants des trois pays qui ont conduit la mission du Conseil de sécurité au Sahel, du 21 au 25 mars 2019, à savoir l'Allemagne, la Côte d'Ivoire et la France.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Le Conseil de sécurité a donc effectué une mission au Mali et au Burkina Faso du 21 au 25 mars, menée conjointement par la France, l'Allemagne et la Côte d'Ivoire. Ce déplacement était centré sur le soutien à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, l'appui à l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), ainsi que le suivi de la situation au Burkina Faso. Le terrible massacre d'Ogossagou s'est déroulé durant notre visite, et nous a bien sûr fortement marqués, comme l'ensemble de nos interlocuteurs. Nous avons naturellement condamné, dans les termes les plus fermes, cette attaque inqualifiable et exprimé notre pleine solidarité avec l'ensemble du peuple malien dans cette si douloureuse épreuve.

Nous avons été accompagnés par la Présidente du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, qui a été invitée à suivre cette visite au titre de la coopération entre le Conseil et les organisations régionales impliquées dans le soutien aux pays du Sahel. La Présidente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, également invitée, n'a malheureusement pas pu se joindre à nous en raison d'engagements concurrents. Dans le droit fil de l'organisation retenue sur place, je rendrai compte du segment de la visite consacrée au Mali, avant de passer la parole à mes collègue allemand et ivoirien, qui reviendront respectivement sur les segments consacrés au Burkina Faso et au G5 Sahel.

Au Mali, l'objectif de notre mission consistait à faire le point sur l'état de mise en œuvre des mesures

prioritaires identifiées dans le dernier mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dans la perspective de la réunion ministérielle du Conseil du 29 mars, qui sera l'occasion de prendre des décisions importantes sur l'avenir de l'accompagnement international du processus de paix malien et sur le futur de la MINUSMA.

Le Conseil s'est entretenu avec le Président Keita, le Premier Ministre et les membres du Gouvernement, des représentants de l'opposition, ainsi que des membres de la société civile, à travers notamment des associations de femmes. Nous avons également participé à une réunion du Comité de suivi de l'Accord, associant les parties maliennes et les membres de la médiation internationale. Une rencontre a aussi été organisée avec les différentes présences de sécurité au Mali et au Sahel mentionnées par la résolution 2423 (2018). Enfin, une cérémonie en hommage aux près de 200 Casques bleus de la MINUSMA décédés dans l'exercice de leur mandat, s'est tenue au Mémorial de la MINUSMA, à Bamako.

Nous avons, lors de ces différentes rencontres, mesuré les importants progrès réalisés depuis le renouvellement du mandat de la MINUSMA, en juin dernier, qu'il s'agisse de la tenue de l'élection présidentielle, avec le soutien des groupes dans le nord, de la poursuite du processus de décentralisation, du lancement d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ou encore de l'adoption d'un décret sur les critères d'intégration dans la future armée reconstituée. Nous avons constaté que ces premières avancées résultent de l'engagement renouvelé des parties maliennes au lendemain de la signature du Pacte pour la paix, de la mobilisation quotidienne du Premier Ministre et du Ministre de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, M. Bouaré notamment, ainsi que de la mise en place d'un cadre international robuste d'accompagnement du processus de paix, articulé autour d'outils comme les « benchmarks » de la résolution 2423 (2018), l'Observateur indépendant ou encore le régime de sanctions. L'ensemble des interlocuteurs a souligné le rôle central de la MINUSMA dans le soutien à ces efforts.

Nous avons également insisté sur les fortes attentes qui sont les nôtres, en rappelant notamment que le Conseil ne concevait la poursuite de l'engagement exceptionnel de la communauté internationale dont bénéficie le Mali que dans le cadre d'une réelle dynamique de mise en œuvre de l'accord de paix. Nous avons regretté, dans cet esprit, que plusieurs

2/6 19-08680

des mesures prioritaires identifiées dans la résolution 2423 (2018) n'aient pu être mises en œuvre avant l'échéance de mars. Je pense notamment à l'intégration effective de 1000 combattants au sein des Forces armées maliennes, à l'opérationnalisation des autorités intérimaires ou encore à l'établissement d'une zone de développement spécifique pour le nord. Nous avons insisté, dans ce contexte, sur l'impératif d'une accélération et d'une priorisation de la mise en œuvre de l'Accord. Nous avons souligné les objectifs prioritaires que sont à cet égard le processus de révision constitutionnelle, la définition d'un plan global assorti d'échéances précises pour le redéploiement des Forces armées maliennes reconstituées au nord du Mali, ou encore l'établissement d'une zone de développement spécifique pour le nord. Nous avons, dans cet esprit, encouragé les acteurs maliens à présenter dans les meilleurs délais une nouvelle feuille de route réaliste, contraignante et centrée sur un nombre de priorités limitées.

La situation au centre, a fortiori après les attaques dans le cercle de Bankass, a naturellement été au cœur de nos discussions avec l'ensemble des acteurs rencontrés, y compris avec les représentants de la société civile. Nous nous sommes tous accordés sur l'impérieuse nécessité de tout faire pour briser l'engrenage terrible de violence que connaît le centre depuis plusieurs mois maintenant avec ses conséquences tragiques pour les populations locales. Nous avons encouragé la MINUSMA à y poursuivre sa mission de protection des civils, ainsi qu'à continuer d'y soutenir les efforts du Gouvernement, qui doivent probablement être renforcés. Nous avons enfin appelé à ce que tout soit fait pour que les auteurs de ces crimes abjects ne restent pas impunis.

Un dernier mot peut-être sur le Groupe de cinq pays du Sahelavant de passer la parole à mes deux collègues, simplement pour indiquer que l'objectif de notre mission sur ce volet était de faire le point sur l'opérationnalisation de la Force conjointe et de discuter des moyens de renforcer l'efficacité des outils mis en place par le Conseil pour la soutenir. Les responsables du G5 Sahel rencontrés lors de cette mission ont notamment soulevé l'idée d'une adaptation des modalités de l'accord technique, sans remettre en cause le cœur de son fonctionnement afin de le rendre plus en phase avec les besoins de la Force conjointe. Et la réunion ministérielle sur la Force conjointe que présidera demain notre ministre des affaires étrangères sera l'occasion de poursuivre cette réflexion dans l'esprit coopératif qui nous anime sur ce dossier en vue de la préparation du

prochain rapport du Secrétaire général et des prochaines échéances au Conseil sur ce dossier.

Avant de clôturer cette séance et de passer la parole à mes collègues, je souhaite adresser, en notre nom collectif, nos remerciement appuyés à tous les membres du Secrétariat qui ont travaillé à l'organisation et au bon déroulement de cette visite, à New York et sur le terrain. Je pense bien évidemment tout d'abord à la Division des affaires du Conseil de sécurité, mais également aux interprètes, aux officiers de sécurité, aux équipes du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à la MINUSMA, au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, à l'équipe de pays au Burkina Faso et, en réalité, à l'ensemble des équipes qui ont effectué un travail magnifique.

Leur travail et leur engagement ont été exemplaires et ont joué un rôle fondamental dans la réussite de cette visite. Nous leur en sommes, au nom de tous, profondément reconnaissants.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil et sans plus attendre, je donne la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Heusgen (Allemagne): Je voudrais, pour commencer, me joindre à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, et exprimer nos remerciements à toute l'équipe, mais surtout aux membres de la Division des affaires du Conseil de sécurité qui ont fait un travail remarquable. Avec leur permission, je vais surtout remercier les interprètes. Ce qu'ils ont fait était incroyable. Deux personnes sont restées debout trois jours, du matin au soir, pour essayer d'interpréter. Je dois admettre que mon français n'est pas toujours parfait, mais ce qu'ils ont fait était vraiment bien, de même que les membres de l'équipe de sécurité.

Mes remerciements vont aussi à la France et à la Côte d'Ivoire. Je pense que nous avons eu, si je peux me permettre, une expérience qui a été très agréable pour moi. Je pense que c'était aussi une première que d'avoir trois pays effectuer un tel voyage. Et la coopération entre les membres qui sont allés sur place a également été très positive. Il y avait des moments où je me rappelais des excursions que je faisais avec mes camarades de lycée, mais, d'un autre côté, c'était également fatigant. Deux collègues, que je ne nommerai pas, nous ont quittés à Paris pour y passer quelques jours avant de venir à New York.

19-08680 3/**6**

S'agissant du Burkina Faso, je pense que notre visite a eu lieu au bon moment. Le pays traverse un moment difficile, et les membres du Conseil de sécurité ont envoyé un message de soutien, d'amitié et de solidarité, et je pense que tous nos interlocuteurs ont compris ce message. Nous avons été très bien reçus lors de tous les entretiens.

S/PV.8492

Le programme s'est déroulé sur toute la journée, de notre arrivée le matin jusqu'à notre départ le soir. Notre programme était chargé – fou même - mais très intéressant. On a rencontré l'ensemble de l'équipe onusienne sur le terrain, des représentants de la société civile, des maires, et je dois dire que, comme au Mali, nous avons tous été très impressionnés par la qualité, l'activité et l'engagement de cette société civile. Nous avons eu une longue réunion avec les principaux ministres du Cabinet et avec des représentants du Groupe de cinq pays du Sahel – notre collègue de la Côte d'Ivoire en dira plus –, et, enfin, nous avons été reçus par le Président Kaboré, qui a longuement discuté avec nous. La réception a été très chaleureuse.

Je voudrais souligner trois points que j'estime importants.

Premièrement, il n'y a pas l'équivalent de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, mais il y a une équipe, forte, des Nations Unies. Il y a M. Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, qui est très engagé et est également en train d'élaborer une stratégie renforcée de l'ONU sur place. Et nous avons rencontré Mme Metsi Makhetkha, la Coordonnatrice résidente, qui nous a fait une très très bonne impression. Elle est très engagée et connaît tout le monde. On a vraiment l'impression qu'elle a réussi à entrer en contact avec toute l'équipe des Nations Unies sur place, pour travailler ensemble. Et je pense que cela est d'une importance critique. Comme le Conseil de sécurité avait organisé précédemment une réunion avec la Commission de consolidation de la paix, on a pu voir que, sur place, le Fonds pour la consolidation de la paix joue un rôle important et a été mentionné par nos interlocuteurs. Cela veut dire qu'il y a une bonne équipe des Nations Unies sur place.

Deuxième point, les défis. Comme je l'ai dit au début, le pays a vraiment connu des temps très difficiles. La situation en matière de sécurité est fragile, non seulement vers les frontières du Mali et du Niger, mais aussi dans d'autres régions, et cela est vraiment préoccupant.

Il y a des frictions intercommunautaires, comme au Mali. La situation socio-économique est aussi très fragile. Au Burkina Faso aussi, des écoles et des centres de santé sont fermés. Il y a 140 000 personnes déplacées. Et beaucoup ont fait aussi le point sur le changement climatique, qui a des répercussions dramatiques sur la situation en matière de sécurité sur place.

27/03/2019

Troisième point, nos messages. Concernant la situation dans le pays, nous avons encouragé le Gouvernement à poursuivre le chemin des réformes démocratiques qui ont commencé dans le pays il y a trois ans. Nous l'avons encouragé à poursuivre la réforme de la Constitution et du système éducatif, et à bien préparer les élections. Nous l'avons encouragé à mettre en œuvre des lois qui sont déjà adoptées en ce qui concerne la lutte contre la corruption. Nous avons dit qu'il est absolument impératif d'avoir une tolérance zéro en ce qui concerne la corruption. Nous avons aussi dit combien il importe de rouvrir les écoles et les centres de santé et de construire de nouveaux logements étant donné la démographie du pays. Nous avons indiqué combien il importe de s'engager à calmer les tensions entre les différentes communautés et ethnies.

S'agissant des droits de l'homme, nous avons mentionné à plusieurs reprises qu'il y a des rapports accablants sur des exécutions sommaires de civils par les forces de sécurité. Nous avons demandé l'ouverture d'enquêtes impartiales par la justice pour que les coupables soient punis. Le message était que la lutte contre le terrorisme doit être menée en respectant les droits de l'homme.

Le dernier message, et le plus important, concernait les femmes et les enfants, qui ont souffert le plus de la crise et qu'il faut protéger. Il faut aussi que la participation des femmes au Parlement et dans l'administration soit renforcée, et, vu la démographie, il faut aussi un soutien au planning familial.

Pour terminer, lors des longues discussions avec le Gouvernement, nous avons eu l'impression qu'il est vraiment décidé à faire ce qu'il faut faire. Il faut dire que la situation budgétaire et sécuritaire est naturellement très difficile, mais il y a vraiment de la bonne la volonté, comme je viens de le dire, concernant les droits de l'homme. Avant même que nous indiquions qu'il faut faire en sorte que la justice soit forte, ils ont mentionné pour leur part combien il importe que les droits de l'homme soient respectés.

4/6 19-08680

Comme je viens de le dire, c'était une bonne visite. Mais ma conclusion est qu'il faut continuer à vraiment s'en occuper et à considérer la situation sous l'angle de la prévention des conflits. Je pense que cette visite a été très importante, mais il faut continuer à nous engager sur ce pays et la région.

M. Ipo (Côte d'Ivoire): Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer ainsi qu'aux autres membres du Conseil les regrets de l'Ambassadeur Léon Adom, qui n'a pu prendre part à cette importante séance de restitution de la mission du Conseil au Sahel.

Je vous remercie de l'opportunité que vous me donnez de présenter, au nom du Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, S. E M. Léon Adom, un résumé des échanges sur le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), à l'occasion de la visite du Conseil de sécurité dans cette région les 22, 23 et 24 mars 2019.

La délégation du Conseil de sécurité a eu un déjeuner de travail le 23 mars, de 8 heures à 9 h 30, avec les forces de sécurité mentionnées par la résolution 2423 (2018), à savoir les Forces armées maliennes, la Force conjointe du G5 Sahel, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), la Force Barkhane, la mission de formation de l'Union européenne au Mali et la mission PSDC de l'Union européenne au Mali. Les échanges ont porté au cours de cette rencontre sur la coopération entre ces différentes forces, notamment les efforts de coordination de la lutte contre les groupes terroristes au Sahel. Ils ont permis de souligner l'importance de la coordination et des échanges d'informations entre lesdites forces, ainsi que la complémentarité de ces forces, en dépit du fait qu'elles agissent dans le cadre de mandats différents, et des défis persistants.

La délégation du Conseil de sécurité a eu également une séance de travail avec les représentants de la Force conjointe sur les aspects sécuritaires des activités du G5 Sahel. Ont pris part à cette réunion le général Hanena Ould Sidi, Commandant de la Force conjointe, le Secrétaire permanent du G5 Sahel, M. Maman Sidikou, ainsi que les Ministres des affaires étrangères du Burkina Faso et du Mali. Ces différentes personnalités ont informé les membres du Conseil des efforts déployés pour l'opérationnalisation de la Force conjointe et le respect du Cadre de conformité aux droits de l'homme. Le général Hanena Ould Sidi a indiqué à cette occasion que la Force conjointe a pu mener trois opérations depuis le début de l'année 2019, malgré les retards imputables à

l'attaque terroriste contre le quartier général du G5 Sahel à Sévaré, en juin 2018.

Si ces échanges ont mis en lumière les progrès réalisés depuis six mois dans l'opérationnalisation de la Force conjointe, ils ont également fait ressortir les difficultés liées aux dispositions de l'Accord technique. Il s'agit, à titre d'exemple, des contraintes territoriales du soutien que la MINUSMA peut fournir à la Force conjointe, en vertu de la résolution 2391 (2017). En conséquence, seuls deux des sept bataillons de la Force conjointe opérant sur le territoire malien peuvent bénéficier de ce soutien. Les difficultés rencontrées commandent donc une révision de l'Accord technique, afin de mieux l'adapter aux réalités du terrain, à l'effet de renforcer l'efficacité de la Force conjointe.

Répondant aux préoccupations exprimées par plusieurs membres du Conseil, le commandant de la Force conjointe a rassuré quant aux efforts fournis avec l'assistance des partenaires internationaux, en vue de la mise en œuvre du Cadre de conformité relatif au respect des droits de l'homme dans la conduite des opérations. Il a reconnu que le respect de ce cadre et la conduite d'activités civilo-militaires conjuguées étaient indispensables pour gagner les cœurs et obtenir la coopération des populations dans les zones affectées.

Les différentes audiences accordées aux membres du Conseil par le Chef de l'État malien, M. Ibrahim Boubacar Keita, par le Premier Ministre, M. Soumeylou Boubèye Maïga, et, plus tard, par la société civile et les membres de l'opposition politique ont permis de comprendre les problématiques qui sont celles des populations maliennes en termes d'attentes politiques, sociales et sécuritaires.

Lors de l'étape de Ouagadougou, le Conseil a eu une séance de travail avec les membres du Gouvernement burkinabé, qui ont exposé les priorités du Burkina Faso dans le cadre des activités censées impulser le développement économique et social dans l'espace géographique du G5 Sahel. Ont également pris part à cette rencontre, M. Maman Sidikou, le général Hanena Ould Sidi, le Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la représentante de l'Union européenne et la Coordinatrice résidente du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Burkina Faso.

Précisant que le Burkina Faso consacre 22 % de son budget à la défense et à la sécurité nationales, les membres du Gouvernement ont partagé leurs plans

19-08680 5/6

pour le développement économique et social des zones vulnérables du pays et insisté sur les actions visant la réouverture des écoles. Par ailleurs, ils ont exprimé leur volonté de veiller au respect des droits de l'homme et de conduire des enquêtes sur des violations présumées des droits de l'homme commises par les forces de défense et de sécurité. Les membres du Gouvernement burkinabé ont informé les membres du Conseil de l'intensification de la coopération avec les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest – Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin – sur les questions de sécurité, compte tenu des risques d'expansion des attaques terroristes dans toute la sous-région.

S'agissant des priorités du Burkina Faso, les membres du Conseil ont noté la poursuite des efforts visant l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, y compris sa composante police, la mise en œuvre du Programme d'investissement prioritaire, le renforcement des capacités du secrétariat permanent du G5 Sahel et l'autonomisation des femmes. La délégation du Conseil a également été informée des limites au fonctionnement optimal de la Force conjointe du G5 Sahel, dues notamment à l'inadéquation des modalités de soutien actuelles, aux pénuries d'équipement, aux infrastructures de base limitées et à l'insuffisance de formation des éléments.

Au terme de son séjour, la délégation du Conseil de sécurité a été reçue en audience par le Président du Faso, S. E. M. Roch Marc Christian Kaboré. Il a réitéré les priorités de son pays à la tête du G5 Sahel, en faisant siennes toutes les informations communiquées auparavant par les membres de son gouvernement. Le Président Kaboré s'est engagé à intensifier les actions

en faveur du développement économique et social de son pays, notamment dans les zones affectées. Il a par ailleurs souligné la nécessité de revoir l'accord technique pour un soutien adéquat de la MINUSMA au G5 Sahel dans la perspective d'une plus grande efficacité. Telle est l'économie des rencontres du Conseil de sécurité sur les questions relatives au G5 Sahel.

Pour terminer, je voudrais à mon tour, au nom de l'Ambassadeur Adom, remercier l'équipe du Secrétariat pour son assistance précieuse, qui a contribué au succès de la mission du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie l'Amabssadeur Ipo de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie): Juste deux petits mots. Je préfère ne pas briser cette ambiance francophone. Je voudrais juste, de la part de nous tous, rendre hommage à nos amis français pour les excellents arrangements logistiques et leur appui, pendant toute la visite. Les experts de l'ONU, y compris la Division des affaires du Conseil de sécurité et les interprètes, ont aussi fait un excellent travail.

Le Président: Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leur engagement et leur travail collectif et à nouveau, tous les membres du Secrétariat qui ont pris part à la mission, pour la façon exemplaire dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités.

La séance est levée à 10 h 15.

6/6 19-08680